

Le droit de recours des associations:  
constructif et efficace



## Exemple no 8: l'eau – notre bien le plus précieux La plus grande source du Nord-Est de la Suisse n'est pas mise en danger

Dans la région de Basadingen dans le canton de Thurgovie, des paysans ont constitué l'Association de pompage de Schlattegg et ont déposé auprès de l'autorité cantonale une demande d'autorisation de construire et de concession pour prélever de l'eau de la nappe phréatique aux fins d'irrigation. Près de Kundelfingerhof, à deux kilomètres de distance du lieu de captage prévu, se trouve la plus grande source encore intacte du nord-est de la Suisse avec un débit de 5'000 litres par minute. Des tests de coloration ont montré depuis longtemps que cette source est alimentée directement par la nappe phréatique où ce prélèvement aurait lieu. De plus, la commune de Basadingen puise également dans ces réserves d'eau.

L'étendue confirmée de cette nappe phréatique est très faible. Son alimentation par des précipitations est fortement ralentie par d'importantes couches géologiques peu perméables. Une perspective très problématique: selon l'état actuel des connaissances, on ne peut pas exclure que des prélèvements d'eau plus conséquents engendreraient un abaissement significatif du niveau de la nappe. Cela réduirait l'abondance de la source de Kundelfingen et on perdrait la capacité de la nappe phréatique comme réservoir d'eau potable pour les générations futures. Une autorisation de concession dans ce cas concret aurait en outre un effet préjudiciable dans le sens qu'elle entraînerait très vraisemblablement d'autres demandes de concession. Par conséquent, le Rheinaubund a été contraint de faire opposition à la demande de permis de construire et de concession. Afin de trouver un accord à l'amiable, nous avons demandé d'examiner la possibilité d'un raccordement à la conduite du Rhin de la Coopérative d'irrigation Schlattengen-Basadingen-Willisdorf voisine. (En son temps, le Rheinaubund avait obtenu la construction de cette installation en déposant un recours de droit administratif auprès du Tribunal fédéral. On notera que tous les utilisateurs sont aujourd'hui très satisfaits de cette installation performante!)

### **Une argumentation fondée**

Afin d'étayer ses arguments, le Rheinaubund a mandaté un bureau d'hydrologie pour établir un screening des données de base disponibles, à savoir une expertise hydrogéologique manda-

tée par le canton de Thurgovie et une autre expertise de la CEDRA. Ces expertises ne permettent pas d'établir un pronostic fiable relatif aux effets sur les formations aquifères. Les considérants approximatifs relatifs au bilan hydrique émis par les autorités habilitées à délivrer les autorisations ne tiennent généralement pas compte des influences potentielles sur les conditions hydrauliques des formations aquifères et fournissent un résultat peu clair. Les deux expertises montrent toutefois indépendamment l'une de l'autre que les sources de Kundelfingen pourraient être influencées au niveau quantitatif. Au vu de l'importance historique, hydrologique et écologique des sources de Kundelfingen, on ne peut assumer la responsabilité de les compromettre.

### **Conclusion: des alternatives constructives résolvent les problèmes**

L'Association de pompage de Schlattegg s'est malheureusement opposée avec véhémence à envisager sérieusement l'alternative «conduite du Rhin» et a proposé d'autres options dans le but de parvenir à un accord à l'amiable. Le Rheinaubund ne pouvait toutefois accepter ces propositions qui étaient irréalistes sur les plans technique et financier. L'option «raccordement à la conduite du Rhin» reste la solution que nous avons préconisée. Convaincu de défendre la meilleure option, le Rheinaubund a pris une initiative très concrète. Suite aux négociations menées avec la Coopérative d'irrigation Schlattingen-Basadingen-Willisdorf, celle-ci a décidé en assemblée annuelle, à une grande majorité, d'autoriser l'Association de pompage de Schlattegg à se raccorder à la conduite du Rhin. Sur ce, les opposants ont mandaté un bureau d'études pour l'élaboration d'un petit projet avec une évaluation approximative des coûts d'exploitation et des amortissements nécessaires, soumis le tout à l'Association de pompage de Schlattegg, puis discuté en détail lors d'une séance de conciliation formelle présidée par une représentante du service juridique du Département cantonal de la construction et de l'environnement.

L'Association de pompage de Schlattegg a ensuite communiqué au Département de la construction et de l'environnement qu'elle renonçait à son projet en faveur du raccordement à la conduite du Rhin. Une fois de plus, nos arguments bien fondés et nos propositions ont été couronnés de succès grâce à un dialogue constructif mené avec les autorités et les promoteurs. Cette action a contribué à la protection durable de nos ressources naturelles.

### **Contact et documentation supplémentaire:**

Rheinaubund

Ruedi Schneider, Geschäftsführer, Neustadt 29, 8201 Schaffhausen

[rheinaubund@spectraweb.ch](mailto:rheinaubund@spectraweb.ch)